

Chikara® 25 WG

Herbicide de pré- et post-levée dans la vigne, les myrtilles et les plantations de sapins de Noël.

Description du produit en bref

Chikara 25 WG est un herbicide possédant une action à la fois foliaire et racinaire contre les mauvaises herbes et les graminées.

Matières actives

25% Flazasulfuron

Formulation

Granulés à disperser dans l'eau (WG)

Trademark

ISK Biosciences Europe Ltd

Numéro d'homologation

W-5793

Mode d'action

Le **Flazasulfuron** appartient à la famille chimique des sulfonylurées. Il est absorbé par les feuilles et les racines. Il migre dans les plantes par voie ascendante et descendante. Il inhibe l'acétolactate synthase (ALS), enzyme indispensable pour la formation d'importants acides aminés, ce qui provoque l'arrêt de la division cellulaire et donc l'arrêt de la croissance. Par la suite un processus de dépérissement pouvant s'étendre sur plusieurs semaines est déclenché. Certaines mauvaises herbes restent nanifiées. L'efficacité optimale est obtenue en traitant sur de jeunes adventices en phase de forte croissance. Chikara 25 WG est efficace sur une période de plusieurs mois.

Utilisation Cultures de baies

Myrtilles

Dosage : 200 g/ha Chikara 25 WG + 0.5 l/ha Gondor à partir de la 4ème année de culture. Appliquer après la récolte contre la prêle des champs

complètement développée et répéter l'année suivante. L'effet n'est visible que l'année suivante. Chikara 25 WG s'attaque simultanément à d'autres mauvaises herbes racinaires levées.

Utilisation Cultures ornementales

Sapins de Noël

Dosage : 200 g/ha. 1 traitement par parcelle et par année au maximum. Avant le débourrement, traitement possible directement sur la culture. Après le débourrement, traitement uniquement entre les lignes. Recommandation : ne pas traiter sur des cultures de moins d'une année.

Utilisation Viticulture

Vigne

Dosage : 80-200 g/ha Chikara 25 WG + 0.5 l/ha Gondor à partir de la 4ème année de culture. Pour élargir le spectre d'efficacité, il est possible d'ajouter 2 l/ha de Roundup Power Max. Les indications de dosage sont toujours basées sur les surfaces réelles traitées !

Effectuer le traitement au printemps entre fin mars et fin avril sur des mauvaises herbes levées. Grâce à son action foliaire et racinaire, Chikara 25 WG peut être utilisé aussi bien en prélevée qu'en postlevée et a une durée d'action de 4 à 6 mois. Les mauvaises herbes qui germent ultérieurement sont également touchées. Traiter les graminées au plus tard avant la floraison.

Traitement spécial contre la prêle des champs : Appliquer 200 g/ha Chikara 25 WG + 0.5 l/ha Gondor dès la mi-juillet sur des prêles complètement développées et répéter l'année suivante. L'efficacité n'est visible que dès la 2ème année.

Spectre d'efficacité

Bonne efficacité : Amarante, camomille (matricaire), chénopodiacées, digitale sanguine, épilobe, érégéron du Canada, érodiol, géranium des champs, mercuriale annuelle, mouron des champs, mouron des oiseaux, panic pied de coq, pâturins, plantain lancéolé, pourpier, renouée persicaire, séneçon commun, sétaire glauque.

Efficacité satisfaisante par conditions

favorables : Gaillet-gratteron, pâturin annuel, renouée des oiseaux, rumex (lampées).

Efficacité insuffisante : chardons, éthuse faux persil, laitue sauvage, morelle noire, véroniques. Les chardons et les liserons des champs ne sont contrôlés que s'ils sont levés au moment du traitement.

Restrictions

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Ne pas traiter les vignes et les myrtilles avant la 4^{ème} année de plantation. Traiter avant débourrement dans les vignes en gobelets et les myrtilles après la récolte. Pas de traitement avec pulvérisateurs à dos ou à main. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques, le risque de ruissellement doit être réduit de 2 points selon les instructions du service d'homologation. SPe 3: Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 3 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions du service d'homologation. Ne pas pulvériser sur les parties vertes des plantes, quelle que soit la culture. Une dérive accidentelle sur les parties vertes des plantes peut provoquer des éclaircissements et des déformations des feuilles, mais sans influence négative sur le développement ultérieur de la vigne. Ne pas utiliser par temps thermique (vent ascendant) ! Ne travailler qu'avec une faible pression (max. 2,5 bar) et avec des buses à jet plat. A la fin du traitement, diluer 5 fois les éventuels résidus de

bouillie avec de l'eau et les répartir sur le vignoble. Après utilisation, nettoyer impérativement le pulvérisateur avec All Clear(R) Extra conformément au texte de l'étiquette.

Miscibilité

En viticulture et en culture de myrtilles Chikara 25 WG est toujours utilisé en combinaison avec Gondor. Pour élargir le spectre d'efficacité il est recommandé d'utiliser Chikara 25 WG en combinaison avec 2.0 l/ha Roundup PowerMax ou 16 l/ha Natrel.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

Conditions climatiques

L'efficacité du produit n'est pas altérée si des précipitations surviennent au plus tôt 2 heures après le traitement. Les traitements en prélevée ne sont pas tributaires du temps. En période de sécheresse, l'efficacité peut être retardée, la longue rémanence de plusieurs mois n'est toutefois pas entravée.

Important à savoir

Les cultures à larges feuilles (p. ex. betteraves, colza, légumineuses, légumes) et le maïs sont très sensibles à Chikara 25 WG. Éviter absolument toute dérive ou dispersion de la bouillie sur ces cultures ou sur les surfaces prévues pour la culture de telles plantes. Après utilisation, nettoyer impérativement le pulvérisateur avec All Clear(R) Extra conformément au texte de l'étiquette. Lorsque des herbicides ayant le même mode d'action sont utilisés pendant des années sur la même parcelle, une sélection de biotypes résistants est en principe possible. Certains biotypes peuvent se propager et devenir dominants. La formation d'une résistance peut être évitée en changeant de produit ou en mélangeant des produits ayant un mode d'action différent pour un spectre d'action comparable.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur

pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

DANGER

Phrases H

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

RRV Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.



GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 03 31 Emballage simple à 50 g

10 03 31 Carton à 20 x 50 g

Emballage

10 03 32 Emballage simple à 200 g

10 03 32 Carton à 10 x 200 g

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A

4800 Zofingen

Tél: 062 746 80 00

Fax: 062 746 80 08

info@staehler.ch

<http://www.staehler.ch>